

RELEVÉ DE DÉCISIONS

COMITÉ UNIQUE DE
CONCERTATION

Jeudi 8 juin 2017
A Saint Mexant

☐ Membres de droit présents

Pierre TRESMONTAN	Hélène LACASSAGNE	Henri JAMMOT
Bernadette CALMETTES	Gérard TAVERT	Françoise TAVERT
Jean Marc CHIRRIER	Michel BREUILH	Bernard ROUX
Frédéric VERGNE	Alain CHEZE	Jean Paul GRADOR
Raymond MAGE	Michel JAULIN	
Roland MARON	Gérard COIGNAC	

☐ Porteurs de projet invité

Damien MORISOT, directeur des lendemains qui chantent
Solène PEREMARTY, administratrice les Femmes à Barbes
Félix DESSUS, président les Femmes à Barbes
Gaël NICON, responsable sport nature jeunesse Chamberet
Remi FAURE, chargé d'étude le cri du papier

☐ Techniques

Christelle DURAND, service Cohésion territoriale, Région Nouvelle Aquitaine
Julia MANAQUIN, coordinatrice Leader, Région Nouvelle Aquitaine
Laure MARTINIE, animatrice Leader, GAL PTVM, Tulle aggro

☐ Excusés

Éric BELLOUIN	Dominique ROUCHER	Lucile BENESTEAU
Christophe JERRETTE	Sylvie DÉGERY	
Dominique ALBARET	Gérard BARBAN	

☐ Ordre du jour

1. Validation du dernier relevé de décisions ;
2. Cooptation de nouveaux membres ;
3. Point d'actualité ;
4. Constitution d'un groupe de travail pour proposer une révision des fiches actions (règlement d'intervention) en vue du prochain comité en septembre ;
5. Regard sur la maquette financière ;
6. Examen de dossiers complets Leader pour sélection n'ayant pas été examinés en opportunité :
 - a) 3 projets émergeant à la fiche action 1.2 : "Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique et de loisirs"
7. Examen de dossiers Leader pour avis d'opportunité :
 - a) 1 projet émergeant à la fiche action 1.1 : "Développer les usages numériques"
 - b) 3 projets émergeant à la fiche action 1.2 : "Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique et de loisirs"
8. Examen de dossiers complets Leader pour sélection ayant reçu un avis d'opportunité favorable :
 - a) 4 projets émergeant à la fiche action 1.2 : "Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique, sportive et de loisirs"
 - b) 1 projet émergeant à la fiche action 1.1 « Développer les usages numériques »

- c) 1 projet émergeant à la fiche action 3.1.3 : "Soutien aux actions de sensibilisation, formation et communication sur les milieux et ressources naturels"
 - d) 1 projet émergeant à la fiche action 2.1.1 : « Soutien et appui à l'émergence de nouvelles activités économiques »
9. Examen d'un dossier pour avis relevant du contrat mixte d'agglomération et sélection au titre des investissements territoriaux intégrés FEADER
10. Questions diverses

1- Validation du dernier relevé de décisions

Le comité valide à l'unanimité le relevé de décisions.

2- Cooptation de nouveau membre

La cooptation de deux nouveaux membres est proposée au titre du collège privé représentant la chambre des métiers et de l'artisanat

- Titulaire : Laurent MELIN
- Suppléant : Pierre AGNOUX

Le comité valide ces cooptations.

Michel Jaulin fait part des nouveaux membres désignés par la communauté de communes du pays d'Uzerche : Titulaire : Bernard ROUX, Jean Paul GRADOR, Francis CHALARD
Suppléants : Michel DUBECH, François FILLATRE et Jean Paul COMBY

3- Point d'actualité et examen d'une proposition d'avenant à la convention de mise en œuvre ;

□ POINT D'ACTUALITE

Le président passe la parole à l'animatrice pour des précisions relatives aux avancées de la mise en œuvre du programme.

Laure Martinie indique le programme n'est toujours pas totalement opérationnel néanmoins des avancées sont à souligner depuis le dernier comité :

- Une livraison du logiciel permettant d'engager les crédits
- 67 demandes d'aide déposées, 16 dossiers instruits dont 3 sélectionnés, 10 dossiers à l'ODJ, et 3 en instance.
- Une équipe formée aux aides d'Etat, élément central de l'instruction es demandes d'aide
- Un conventionnement avec les MO qui dépend du positionnement des financeurs apportant des contreparties publiques (courrier d'accord, ou convention paiement dissocié)
- Une mise en paiement des dossiers qui dépend du positionnement des financeurs apportant des contreparties publiques
- Des avenants à la convention de mise en œuvre prévus avant et après l'été.

Les membres du comité interrogent quant à la date de clôture du programme. Julia MANAQUIN précise que, bien que rien ne soit encore acté, si l'on se réfère à la précédente programmation pour laquelle l'Etat en tant qu'autorité de gestion avait sollicité un délai pour le Leader, les derniers versements pourraient intervenir en 2023.

A compter de ce terme, il conviendra de dérouler un retroplanning pour pouvoir définir les dates limites de dépôts des demandes de paiement (en tenant compte de leurs délais d'instruction par les différents services) ou encore la date limite d'engagement des dossiers.

□ EXAMEN D'UNE PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE

Le président indique qu'il s'agit d'une modification purement formelle et passe la parole à l'animatrice pour plus de détails.

Elle précise qu'il s'agit de préciser quels sont les intervenants dans l'instruction des demandes d'aide et de paiement Leader ; en l'occurrence, les demandes d'aide inhérentes à la coopération, au fonctionnement du GAL ou encore les demandes déposées par Tulle agglo ou jusqu'en 2016 par le SM du Pays de Tulle sont les seules à ne pas être instruites par le GAL mais par l'Autorité de gestion.

Les membres du comité valident à l'unanimité ces nouvelles pistes d'audit et autorise le président à signer cet avenant ou tout autre document contractuel reprenant ses modifications..

4- Constitution d'un groupe de travail pour proposer une révision des fiches actions (règlement d'intervention) en vue du prochain comité en septembre ;

Michel Jaulin indique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la stratégie mais bien d'apporter les adaptations nécessaires pour prendre en compte les règles d'instruction ou les cofinancements publics mobilisables.

Laure Martinie donne l'exemple de l'axe 2 pour lequel les cofinancements publics n'étant pas connus au moment de l'écriture des fiches ; alors que les interventions notamment régionales se dessinent, il convient d'affiner les règles d'intervention qui sont à ce jour très ouvertes.

Enjeux :

- Rester fidèle aux orientations de la stratégie pour laquelle le Gal a été sélectionné
- Adapter les interventions aux cofinancements publics mobilisables
- Adapter les interventions au cadre d'instruction des demandes
- Piloter la stratégie

Objectif :

- Proposer des adaptations lors du comité unique de concertation de septembre en vue de soumettre une proposition d'avenant à la convention à l'Autorité de gestion et l'Agence de paiement

Gérard Coignac, Jean Marc Chirrier, Raymond Mage et Michel Jaulin se portent volontaires pour constituer le groupe de travail. Une fois la date retenue (mi-juillet a priori), elle sera communiquée à l'ensemble des membres.

5- Regard sur la maquette financière (voir ci-joint) ;

Le président balaye les différents axes de la stratégie en précisant les enveloppes fléchées, le volume financiers des demandes déposées et les soldes disponibles.

Le constat d'un solde négatif au titre de la fiche action 1.2 « Favoriser l'itinérance culturelle, touristique, patrimoniale, sportive et de loisirs » au regard des demandes d'aide déposées alerte les membres du comité (NB : il s'agit de volumes indicatifs dans la mesure où les demandes n'ont ni été instruites, ni été sélectionnées). La question des bascules d'enveloppe est posée, l'animatrice précise que des bascules de 30% de l'enveloppe cumulée sont possible sans avenant ; en revanche, dès lors que les bascules représentent pour de 30% cumulés les avis de la Région et de l'agence de paiement sont nécessaires.

Julia MANAQUIN précise que l'évaluation à mi-parcours peut être un bon outil pour piloter la stratégie. Michel Jaulin indique en effet qu'il conviendra de se questionner sur la stratégie à adopter : soit le comité peut faire le choix de maintenir les enveloppes et de promouvoir les axes qui ne décollent pas en termes de programmation, soit il peut de maintenir l'élan des axes les plus dynamiques. Le Président du CUC conclut en indiquant qu'il convient sans doute de ne pas se précipiter et de se laisser a minima 1 an et demi avant d'envisager des modifications de maquette.

Laure Martinie indique que l'enveloppe de l'axe 2 est jusqu'à ce jour difficilement mobilisable compte tenu de l'absence de cofinancement public permettant d'appeler du Leader.

6- Examen de dossiers complets Leader pour sélection n'ayant pas été examinés en opportunité :

a) 3 projets émergeant à la fiche action 1.2 : "Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique et de loisirs"

□ **Commune de Chamberet - Extension du parcours acrobatique en hauteur**

Le président passe la parole aux représentants de la commune soit Françoise Tavert, élue et Gaël Nicon qui présentent le projet, les conditions de son émergence, sa plus-value structurante et économique.

Pierre Tresmontan souligne l'intérêt de cette offre adaptée aux adolescents qui pourrait constituer une réponse aux conduites addictives.

L'animatrice présente ensuite le plan de financement.

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes totales	Nature	%
Extension du parcours acrobatique en hauteur	50 000	CD19	8 000	Cofinancé	16,00%
		Leader	32000		64,00%
		Autofinancement	10 000,00 €	Autofinancement	20,00%
TOTAL	50 000,00 €	TOTAL	50 000,00 €		

Les représentants de la commune sortent de la salle, alors que les membres débattent autour de la proposition de note émise par le comité restreint.

Le comité considère que le caractère innovant mérite d'être bonifié et **c'est en ce sens que le projet est sélectionné avec une note de 15.5/20.**

□ Association le cri du Papier – Développement d'un réseau local pour la promotion et la diffusion de la culture et des musiques actuelles

Le président passe la parole à Remi Faure qui présente l'association, les offres développées, ainsi que l'évolution du projet depuis le dépôt de la demande d'aide.

Le président indique que le comité restreint a jugé ne pas disposer d'assez d'éléments pour examiner le projet, c'est pourquoi il interroge quant à la plus-value du projet pour le territoire.

Remi Faure indique que l'offre de prestations de diffusion proposées par l'association en direction des associations et collectivités n'existent pas sur le territoire et insiste sur le coût très raisonnable de ce service ; 20 à 30 structures font appel à ce service principalement sur le territoire du GAL. L'acquisition d'un véhicule permet de maîtriser les coûts puisque les bénévoles ne sont pas défrayés.

Les membres du comité demandent des précisions sur la notion de tiers lieux : le porteur de projet indique qu'il s'agit en quelque sorte de maisons des associations ouvertes au public qui proposent souvent des services conviviaux de type bar. L'objectif est de créer une émulation, une économie circulaire entre les membres du tiers lieu d'une part et d'autre part avec les publics.

Considérant que le rôle d'intermédiaire de l'association entre collectivités, associations et acteurs culturels et son rôle de coordinateur de la dynamique de construction d'un projet tiers lieux, Michel Breuilh propose de rattacher cette opération à la fiche action 1.3.

L'animatrice présente ensuite le plan de financement.

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes totales
Logiciel - mise en place - maintenance	1668,48		
Ordinateur Core i3	399,99	Département	1 000,00 €
Ordinateur + pack sacoche, souris, batterie	333,99	Réserve parlementaire	750,00 €
Ordinateur G70-70	415,99		
Alimentation PC	34,99	Autofinancement	2680,57
Site Internet	2010		
Achat véhicule	6348,00	Leader	7 000,00 €
GPS	219,13		
TOTAL	11 430,57 €	TOTAL	11 430,57 €

Le représentant de l'association sort de la salle, alors que les membres débattent autour de la notation du projet.

Le comité sélectionne ce dossier au regard de la note allouée de 13/20 et valide son articulation avec la fiche action 1.3.

□ Association Station Sport Nature Vézère Monédières – Acquisition d'un véhicule minibus 9 places

Le président passe la parole à Gérard Coignac en tant que vice-président de l'association qui présente l'association, les offres développées, ainsi que le besoin de cet équipement pour développer et pérenniser les activités de l'association dans un cadre partenarial favorisant l'itinérance.

Il rappelle que l'association génère un chiffre d'affaire de 350 000€ par an avec 4 ETP à l'année et près de 20 salariés en saison.

L'animatrice présente ensuite le plan de financement.

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes totales
Logiciel - mise en place - maintenance	1668,48		
Ordinateur Core i3	399,99	Département	1 000,00 €
Ordinateur + pack sacoche, souris, batterie	333,99	Réserve parlementaire	750,00 €
Ordinateur G70-70	415,99		
Alimentation PC	34,99	Autofinancement	2680,57
Site Internet	2010		
Achat véhicule	6348,00	Leader	7 000,00 €
GPS	219,13		
TOTAL	11 430,57 €	TOTAL	11 430,57 €

Le représentant de l'association sort de la salle, alors que les membres débattent autour de la notation du projet proposé par le comité restreint.

Le comité sélectionne ce dossier au regard de la note allouée de 17/20.

7- Examen de dossiers Leader pour avis d'opportunité :

a) 3 projets émergeant à la fiche action 1.2 : "Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique et de loisirs"

□ Association le Dordogne de Villages en Barrages – Implantation d'un local d'accueil à destination des randonneurs

Le président passe la parole à Jean Marc Chirrier en tant que président de l'association qui présente l'association, l'itinéraire, ainsi que le besoin de ce local d'accueil afin d'offrir des conditions d'accueil optimale aux randonneurs, à la salariée et d'illustrer ce qui pourrait être le type de structure légère d'hébergement qui pourra mailler l'itinéraire.

L'animatrice présente ensuite le plan de financement prévisionnel.

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes retenues
Electricité	1 545,11		
Chappe	1 698,14	EDF	2 500,00 €
Structure bois	5408	Autofinancement*	1 390,25
Mobilier	800		
		Leader	5 561,00
TOTAL	9 451,25 €	TOTAL	9 451,25 €
*Association reconnue sous réserve de droit public			

Le représentant de l'association sort de la salle, alors que les membres débattent autour de la notation du projet proposé par le comité restreint.

Le comité donne un avis d'opportunité favorable à ce projet et lui alloue la note de 18/20.

□ Association les femmes à Barbes – La graffeterie

Le président passe la parole à Félix Dessus et Solène Paremarty qui, avant de présenter le projet, éclaire sur le choix original du nom de l'association en explicitant qu'il s'agit d'une métaphore avec le cirque forain considérant que le Streets Art n'a pas toujours eu ces lettres de noblesse.

Il s'agit d'amener l'art urbain en milieu rural, de valoriser une friche industrielle sur le site de la papeterie avec notamment une façade qui servira intégralement de support au travail d'une artiste, et de sensibiliser les populations à cette forme d'art.

L'animatrice présente ensuite le plan de financement prévisionnel.

DEPENSES	Dépenses totales	%	RECETTES	Recettes totales	%
			DRAC Nouvelle Aquitaine	4 000,00 €	21,02%
Peinture	5 377,50 €	28,26%	Leader	6 570,40 €	34,53%
Frais artistiques	7 118,00 €	37,41%	Mairie	1 000,00 €	5,26%
Accueil artistes	1 530,00 €	8,04%	Département	1 100,00 €	5,78%
Matériels techniques	900,00 €	4,73%	DDCSPP	1 000,00 €	5,26%
Communication	400,00 €	2,10%	région	1 550,00 €	7,57%
			Financement participatif - Mécénat	1 440,00 €	7,57%
			Autofinancement	2 365,10 €	12,43%
Animations tout public	3 000,00 €	15,77%			
Buvette	700,00 €	3,68%			
TOTAL	19 025,50 €	100,00%	TOTAL	19 025,50 €	99,42%
Participations en nature (dont bénévolat, prêt de matériel...)	5 680,00 €				

Julia Manaquin souligne que les contributions en nature doivent être valorisées qu'elles soient ou non prises en compte dans le plan de financement ; en effet, dans certains cas, elles doivent être comptabilisées pour vérifier le respect du taux maximum d'aide publique.

Les représentants de l'association sortent de la salle, alors que les membres débattent autour de la notation du projet proposé par le comité restreint.

Le comité donne un avis d'opportunité favorable à ce projet et lui alloue la note de 15.5/20.

□ Association le Brezou – 3^{ème} festival Théâtre à Seilhac

Le président passe la parole à Pierre Tresmontan qui présente le projet, son inspiration, son histoire, ses retombées, le principe de programmation et les partenariats engagés.

Le comité interroge sur la politique tarifaire de l'association ; le président de l'association précise que les spectacles payants sont ceux qui sont programmés en fin de journées au tarif de 15€ l'entrée, avec un Pass à 35 € pour 3 soir, (tarifs similaires aux abonnements proposés par le théâtre de Tulle).

L'animatrice présente ensuite le plan de financement prévisionnel.

DEPENSES	Dépenses	Dépenses retenues	RECETTES	Recettes totales	Recettes retenues	%
Dépenses artistiques	19 100,00 €	16 579,86 €				
Dépenses techniques	4 400,00 €	3 819,44 €	CD19	1 000,00 €	868,06 €	3,47%
Bar /restauration / dîner	2 500,00 €	2 170,14 €	Région	2 000,00 €	1 736,11 €	6,94%
Communication	1 500,00 €	1 302,08 €	Seilhac	1 800,00 €	1 562,50 €	6,25%
SACEM SACD	800,00 €	694,44 €	Tulle agglo	3 000,00 €	2 604,17 €	10,42%
Assurances	300,00 €	260,42 €				
Petites fournitures	200,00 €	173,61 €	Leader	13 229,17 €	13 229,17 €	45,93%
			Financement privé	4 200,00 €	3 645,83 €	14,58%
			Autofinancement	3 570,83 €	1 354,17 €	12,40%
TOTAL	28 800,00 €	25 000,00 €	TOTAL	28 800,00 €	25 000,00 €	

Christelle Durant, indique que, selon l'information dont elle dispose, l'aide régionale serait de 2500€.

Le représentant de l'association sort de la salle, alors que les membres débattent autour de la notation du projet proposé par le comité restreint.

Le comité donne un avis d'opportunité favorable à ce projet et lui alloue la note de 15/20.

b) 1 projet émergeant à la fiche action 1.1 : "Développer les usages numériques"

□ Association des lendemains qui chantent – Révolution numérique et ambition culturelle

Le président passe la parole à Damien Morisot qui présente le projet, le contexte de son émergence, son caractère expérimental, les enjeux auxquels il répond, ainsi que les possibilités d'essaimage.

L'animatrice présente ensuite le plan de financement prévisionnel.

DEPENSES	Dépenses	RECETTES	Recettes retenues
Mise en place d'un cloud	2576,5		
Standard numérique (acquisition et mise en exploitation)	7815	Région	7 335,76 €
Postes informatiques	4110,5	Autofinancement	9 169,70
Réalisation et mise en exploitation d'un site Internet	10450		
Développement de contenus numériques (frais salariaux)	14229,85		
Direction de projets (frais salariaux)	6666,66	Leader	29 343,05
TOTAL	45 848,51 €	TOTAL	45 848,51 €

Le porteur de projet indique que l'aide régionale n'a pas été sollicitée, en l'attente de la sortie de l'appel à projet usages numériques / musiques actuelles.

Le représentant de l'association sort de la salle, alors que les membres débattent autour de la notation du projet proposé par le comité restreint.

Le comité donne un avis d'opportunité favorable à ce projet et lui alloue la note de 20/20 le classant ainsi parmi les projets exemplaires.

8- Examen de dossiers complets Leader pour sélection ayant reçu un avis d'opportunité favorable :

Le président passe la parole à l'animatrice qui rappelle les notes allouées, précise les plans de financements et notamment les montants d'aide Feader calculés suite à l'instruction des demandes.

Nom du bénéficiaire	Intitulé de l'opération sélection	Montant d'aide FEADER	Note	Fiche action
Association Tuberculture	La Boîte en zinc Saison culturelle 2016	12 200.56 €	16.5/20	1.2
Commune de Chamberet	Etude de faisabilité économique et scénographique pour le développement de la maison de l'arbre et de l'arboretum de Chamberet	12 476.80 €	18/20	1.2
Les Romain Michel	Festival d'art de rue 2016	15 077.48 €	16/20	1.2
Comité des fêtes de Sarran	26 ^{ème} édition du festival chants et musique sud monde de Sarran	14 534.6 €	12.5/20	1.2
Atelier musical Vézère Monédières	Création d'un studio d'enregistrement numérique	8 258.32 €	20/20	1.1

Les membres du comité entérinent à l'unanimité les dossiers ainsi que les montants FEADER.

L'animatrice indique que les montants calculés sur le logiciel seront une nouvelle fois entérinés pour programmation afin de sécuriser la programmation.

9- Examen d'un dossier pour fléchage sur les investissements territoriaux intégrés FEADER :

Le président passe la parole à l'animatrice qui précise que ce dossier a reçu une note de 17.5/20 lors de la dernière consultation écrite. Christelle Durant explique que la commission régionale s'est déjà positionné sur ce dossier au titre du contrat de cohésion territorial. Il s'agit aujourd'hui de flécher le projet vers le dispositif FEADER ITI.

Le comité valide ce fléchage et entérine une nouvelle fois la note de 17.5/20 reçu lors de l'examen pour le CCT.

□ Divers

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur JAULIN lève la séance et rappelle que le prochain comité aura lieu le 21 septembre prochain.